

**Semaine paysanne internationale « Stop à l'accaparement des terres »
14 au 21 novembre 2011**

Message du Rapporteur Spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter

Chers Délégué-e-s et Chers Ami-e-s,

Il y a deux ans, j'étais ici à Bamako pour débattre de la même question qui vous rassemble aujourd'hui. Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest avait en effet décidé de consacrer sa réunion annuelle sur le thème des accaparements des terres et avait dédié une session pour discuter de la mise en œuvre des principes minimaux que j'avais proposé pour régler ces investissements et s'assurer qu'ils soient compatibles avec l'ensemble des accords internationaux que les Etats ont adopté depuis cinquante ans pour promouvoir les droits de l'homme, dont le droit à l'alimentation.

Votre initiative est différente de cette rencontre de décembre 2009. Elle émane de ceux qui sont concernés au quotidien par ces développements inquiétants, et je regrette de ne pouvoir être parmi vous en personne. Mais permettez-moi de tenter d'évaluer le chemin parcouru. En effet, peut-on être satisfaits des progrès depuis novembre 2009? Le phénomène des accaparements des terres diminue-t-il ? Voit-t-on une plus grande transparence sur les conditions des investissements en cours de négociation ? Les personnes affectées par ces achats de terre sont-ils –sont-elles– informé(e)s et consulté(e)s ? Les contrats se font-ils sur des bases qui amélioreraient la sécurité alimentaire tant au niveau des communautés locales qu'au niveau national ? Intègrent-ils les principes qui garantiraient un respect des droits fondamentaux?

Comme vous, je suis inquiet. Il est bien difficile de répondre positivement à nombre de ces questions. Vous le savez trop bien.

Le rythme de ces accaparements progresse rapidement, et il prend dans plusieurs pays des proportions inquiétantes. Nous connaissons tous les raisons de cette ruée vers l'or vert. Les marchés internationaux sont devenus plus volatils et moins fiables, et les acheteurs de produits agricoles, firmes privées ou gouvernements, veulent assurer un approvisionnement stable. La demande d'agrocarburants progresse, en Europe comme aux Etats-Unis et dans d'autres régions, et c'est un des facteurs majeurs accélérant l'accaparement de terres. Enfin, tout ceci nourrit la spéculation sur les terres : il n'est pas rare que les fonds d'investissement achètent de larges surfaces de terres, simplement dans l'espoir que leur prix va monter, et sans projet de développement précis. En effet, ces spéculateurs ont estimé que c'était dans la terre que la promesse de rendements était la plus grande, face à la débâcle d'autres marchés financiers, comme celui de l'immobilier.

Mais l'inquiétude ne peut pas paralyser. Je voudrais vous faire trois commentaires sur le débat de l'accaparement des terres.

Le premier commentaire, concerne le comité de la sécurité alimentaire mondiale à Rome, cette institution qui a été réformée après la crise des prix agricoles de 2008 et doit devenir le forum international le plus important sur les questions de sécurité alimentaire mondiale. Au sein de ce comité, il a été clairement décidé d'adopter d'abord des directives générales sur la gouvernance globale des régimes fonciers avant d'adopter des règles qui devraient régler les investissements dans les terres. Fixer le cadre général qui doit renforcer la

sécurité de l'accès au foncier pour les paysans, mais aussi les éleveurs nomades et les pêcheurs, tous menacés par les pressions commerciales existantes sur les terres, avant de fixer les principes et la réglementation qui s'appliqueraient aux investisseurs, c'est une orientation d'une grande sagesse, à laquelle les mouvements paysans peuvent être fiers d'avoir contribué.

Le comité de la sécurité alimentaire mondiale à Rome pilotera au début de l'année prochaine la finalisation de cette négociation internationale sur les Directives volontaire sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, afin de fournir aux gouvernements certains repères et afin de clarifier les attentes que nous avons à leur égard : qu'ils respectent les droits des utilisateurs des terres. Ces directives volontaires, lorsqu'elles seront adoptées, seront importantes : négociées par toutes les parties prenantes -- gouvernements, agences internationales et société civile --, elles ne pourront pas être facilement ignorées. Je plaide pour que ces directives volontaires fassent l'objet d'un suivi robuste, et que l'on puisse évaluer le suivi qui en est donné par les Etats. Avec ces directives volontaires, les représentants des paysans, des éleveurs et des pêcheurs auront un outil de dialogue avec les autorités, un cadre dont la mise en œuvre devra être évaluée ensemble dans le temps. C'est jusqu'à présent la meilleure réponse que l'on puisse donner, au plan international, au phénomène de l'accaparement de terres.

Le second commentaire pourtant, c'est que ces directives volontaires ne suffiront pas. Il faut aussi qu'au niveau régional, les Etats se mettent ensemble et définissent les limites à ne pas franchir. Le droit à l'alimentation notamment doit être intégralement respecté. Les États porteraient atteinte au droit à l'alimentation si, en louant ou en vendant des terres à des investisseurs (nationaux ou étrangers), ils privaient de ce fait les populations locales d'un accès à des ressources productives indispensables à leur subsistance. Ils le feraient également s'ils négociaient des contrats de vente ou de location sans s'assurer qu'ils ne compromettent pas la sécurité alimentaire, par exemple en créant une dépendance à l'égard de l'aide étrangère ou des marchés internationaux toujours plus instables et imprévisibles, étant donné qu'une grande partie des cultures produites dans le cadre de l'investissement étranger serait expédiée vers le pays d'origine de l'investisseur ou vendue sur les marchés internationaux. Il faut qu'au niveau régional, les Etats s'accordent sur un cadre qui protège les populations contre le risque de telles violations. Le niveau régional est sans doute le plus opportun, car les Etats d'une même région (par exemple, la CEDEAO ou l'UEMOA, voire l'Union africaine) ont un intérêt commun à opposer aux candidats à l'acquisition de terres une position commune. Les Etats africains sont en concurrence pour attirer à eux les investisseurs : ceci ne doit pas se faire au détriment des populations.

Mon troisième commentaire, c'est qu'il faut refuser l'alternative qui nous est parfois présentée : soit vous acceptez les investissements à large échelle dans l'agriculture, soit vous vous privez de tout investissement dans l'agriculture. Non. Les investissements sont nécessaires. Il faut améliorer l'accès des petits agriculteurs au crédit, aux intrants, et à l'information. Il faut améliorer les moyens de stockage et de communication, et donc l'accès aux marchés. Mais tous ces investissements, en amont et en aval de la production, ne doivent pas affecter les droits à la terre : ils doivent -- et ils peuvent -- laisser intact l'accès des utilisateurs aux ressources indispensables à leur subsistance. Ce qui importe, c'est d'orienter les investissements vers ce qui peut aider le mieux l'agriculture familiale, pour trois raisons : investir dans cette agriculture familiale, c'est le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté rurale ; c'est aussi soutenir les revenus d'une grande masse d'habitants des zones rurales, aujourd'hui trop pauvres pour acheter des biens et services aux producteurs locaux, mais qui,

lorsque leurs revenus augmenteront, pourront bénéficier à ces autres secteurs également, avec d'importants effets multiplicateurs sur l'économie locale ; enfin, l'agriculture familiale est mieux équipée pour favoriser la diversité dans les champs et soutenir les écosystèmes, ce qui a une fonction vitale notamment face à la menace que représente le changement climatique.

Il ne s'agit pas de négliger l'agriculture, car il faut la soutenir. Mais on ne la soutient pas en détruisant la paysannerie des pays en développement. Il faut que les gouvernements comprennent qu'il est dans leur intérêt de favoriser la relance de l'agriculture familiale, et si l'on investit dans l'agriculture, c'est à cela que les investissements peuvent et doivent servir.

A ce sujet, il faut également oser un dialogue avec tous les acteurs du développement –les autorités nationales mais aussi les donateurs– sur la possibilité de soutenir une diversité de modèles agricoles. Il faut oser se laisser influencer par les modèles alternatifs qui font leurs preuves, et devraient être davantage des sources d'inspiration dans la définition de stratégies nationales de sécurité alimentaire.

Je vois au moins deux directions à explorer dans cette voie.

La première, c'est celle de la création de chaînes de valeurs –ou de filières– plus équitables. Une approche filière peut favoriser l'accès des paysans aux marchés urbains, surtout à ceux qui sont les plus proches, mais parfois à des marchés plus éloignés. L'approche intégrant les paysans aux filières n'est pas une panacée : le rapport de force entre acheteurs et agriculteurs est trop souvent au désavantage de ces derniers ; de tels modèles provoquent parfois une charge de travail plus lourde pour les femmes et nous feraient donc reculer dans notre recherche d'une meilleure égalité des genres. Ce sont deux parmi les risques, qui sont à étudier au regard des avantages potentiels. Le mois passé, devant l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York, j'ai tenté de définir les conditions que de telles filières devraient respecter pour être compatibles avec une approche qui ferait progresser le droit à l'alimentation de chacun et chacune.

Un débat sur les rôles et obligations des Etats, des investisseurs et des paysans impliqués doit démarrer.

Mais une chose est certaine : quand on explore la question des différents modèles de filières, on trouve des exemples particulièrement intéressants qui prouvent qu'il est possible d'innover au service des paysans. L'Afrique de l'Ouest n'est pas absente sur la carte de ces initiatives. Des informations que j'ai pu récolter, MaliBiocarburants SA (MBSA) est une de celle-ci. MaliBiocarburants travaille sur la production de biodiesel à base de jatropha, avec un modèle qui ne se base pas sur un grand investisseur qui cultiverait 10.000 hectares, mais sur des milliers de petits exploitants agricoles sous contrat. Les cultures jatropha sont alternées avec des plants de maïs qui constituent 80 % de la surface cultivée, garantissant ainsi la priorité des cultures vivrières. Cette mesure devrait assurer une protection adéquate de l'agriculteur sous contrat à l'égard des risques de mauvaises récoltes occasionnelles ou d'une chute soudaine des prix agricoles. Une telle garantie de revenus stables associés à un niveau de vie adéquat s'avère essentielle. La transformation génère des pains de résidus pouvant être utilisés comme engrais organique ou sous forme de glycérine pour fabriquer du savon. Et les 2611 paysans maliens ont une voix au conseil d'administration via le syndicat qui regroupe 12 coopératives, et négocie par ailleurs le prix du jatropha avec MBSA.

Plus au Sud, au Ghana, il faut souligner l'action du syndicat Kuapa Kokoo Farmers' Union (KKFU), qui regroupe 68 000 producteurs de cacao, et est parvenue à devenir aujourd'hui actionnaire à 45% d'une entreprise basée à Londres qui vend des barres de chocolat issues de ses fèves, permettant une bien meilleure valeur ajoutée. Cette entreprise, la Divine Chocolate Company a été fondée en 1998 par la Kuapa Kokoo Farmers' Union, avec le soutien de plusieurs organisations de développement et de coopératives agricoles. Divine Chocolate a vendu des chocolats pour un montant de plus de 71,5 millions de dollars durant ses neuf premières années d'existence. En 2001, des dividendes ont été payés pour la première fois, déduction faite des coûts d'installation. Ces dividendes demeurent symboliques (un versement d'un dollar par membre), mais s'ajoutent aux prix fixés par la KKFU, aux primes de commerce équitable et aux bénéfices du programme de développement et d'assistance aux agriculteurs, auquel Divine Chocolate a contribué à 1,22 million de dollars durant les 10 premières années. Cet arrangement a facilité les activités génératrices de revenus et le financement de projets communautaires (puits, écoles, installations sanitaires et moulins) ainsi que la formation des agriculteurs et leur participation aux décisions.

J'insiste : ces modèles ne sont pas des panacées, et vous en connaissez les failles, et les pièges, mieux que quiconque. Mais ils prouvent que des choix existent. Qu'il est possible de créer des modèles économiques qui respectent davantage nos aspirations démocratiques, notamment en donnant du pouvoir de décision aux plus vulnérables et en répartissant mieux les profits. Qu'il est possible de convaincre des partenaires de développement et des acteurs privés de s'engager dans de telles aventures – c'est un point commun aux deux initiatives citées, une tournée vers le marché local, l'autre vers l'exportation.

Ces modèles sont compatibles avec la nouvelle forme d'agriculture qu'il nous est possible de soutenir aujourd'hui. Jusqu'à présent, pour répondre aux défis de la sécurité alimentaire, la voie moderniste a été privilégiée dans le champ, et la libéralisation a été privilégiée au niveau des marchés. Or elle n'est pas celle qui améliore le mieux les revenus des paysans qui le nécessitent le plus – ceux qui régulièrement craignent l'endettement, l'obligation de vendre leur terre, ou de ne pas pouvoir se nourrir dignement – et elle ne répond pas non plus au défi du changement climatique. L'agroécologie, en renforçant tant la résistance des systèmes agricoles aux changements climatiques que les capacités des organisations paysannes à créer des savoirs et à 'rendre puissants' (empower) les plus vulnérables, est une approche qui permet de faire avancer le droit à l'alimentation, et de faire reculer la faim. Elle doit bien sûr être combinée avec des lois et des politiques qui assurent les autres aspects de ce droit.

Il faut donc rester vigilants face aux accaparements de terres, qui constituent une menace importante pour l'accès à la terre des familles paysannes qui sont souvent trop pauvres parce qu'elles ne disposent que de parcelles trop petites, et que les gouvernements n'ont pas jusqu'ici suffisamment soutenus. Mais on ne peut pas s'en tenir à la dénonciation. Il faut proposer des modèles alternatifs, fondés sur les droits des paysans, sur le respect des écosystèmes, et sur la priorité que doit constituer la reconstitution de systèmes alimentaires locaux, reliant les paysans aux villes, ce qui permet à la fois d'assurer un accès aux marchés pour les producteurs, et de garantir un accès à des denrées saines et abordables pour les consommateurs urbains.

Je souhaite aux participants de la semaine paysanne internationale d'intéressants échanges. Je suis convaincu de l'importance de leur rôle pour la construction d'un monde meilleur et plus juste.

Olivier De Schutter

Pour plus d'information sur le travail du Rapporteur spécial, inscrivez-vous à la newsletter sur www.srfood.org